



E.H.P.A.D.
« Saint-Louis »
11, avenue Louis Thiollier
42570 – SAINT-HEAND

☎ : 04.77.30.41.14
☎ : 04.77.30.42.22
E mail : mais.ref.st.heand.@wanadoo.fr

Réf : Véronique L 150

PROTOCOLE D'ALERTE D'URGENCES MEDICALES

Le personnel soignant est responsable de tous les résidents, y compris ceux de l'hébergement.

En cas d'urgence médicale ce sont les personnes les plus qualifiées qui prennent en charge le résident en situation d'urgence.

A – Si une infirmière est présente.

- 1) - lui donner immédiatement l'information.
- 2) - l'infirmière prévient le médecin traitant du patient.
- 3) - en l'absence du médecin traitant, elle fait le 15. (il existe une liste de médecins de garde de jour et une liste de médecins de garde de nuit auprès du 15).

B – En l'absence de l'infirmière.

- 1) - le personnel présent reconnaît une urgence.
- 2) - il se déplace auprès du résident pour recueillir les informations à transmettre.
- 3) - il peut faire le 15 sur n'importe quel poste téléphonique.
- 4) - le 15 donnera la conduite à tenir aux regards des informations fournies soit l'envoi du SAMU soit le nom du médecin de garde – Après 24 h et jusqu'à 8 h un médecin répond directement et donne les consignes – Si urgence, il envoie le SAMU ou une ambulance libérale. (Aucun médecin généraliste n'est de garde entre 0 h et 8 h).

C – Dans tous les cas le personnel prévient la famille ou le tuteur du résident dans les meilleurs délais (sauf consignes contraires de ceux-ci).

Le nom du référent familial est inscrit sur le dossier médical et le dossier de soins.

RAPPEL

Numéros d'urgence

Dr ABRIAL : 0 04 77 30 40 13 au *3005 entre 18 et 19h
Dr MONTET : 0 04 77 30 40 13
Dr TORRUELLA : 0 04 77 30 43 01
SAMU : 15 (qui donne le n° du médecin de garde)
POMPIERS : 18
GENDARMERIE : 17

Démarche Qualité juillet 2004

Vu le Directeur :

Vu le Cadre Supérieur de Santé :

Vu le Médecin coordonnateur :